

**m** Jean hercouët de la paroisse de  
 maroüe, âgé d'environ ving-  
 sept ans, fils de Thomas et Loüise  
 Simon ses pere et mere d'une part:  
 Et Marie Rouxel de cette paroisse de Noyal,  
 âgée de ving-Cinq ans et quelques mois,  
 fille francois et Jeanne Ruellan ses pere  
 et mere d'autre part: ont contracté mariage  
 par parole de present, apres avoir le ving-  
 six Janvier dernier obtenu de Monseigneur  
 L'illustreissime et Reverendissime Evêque et  
 seigneur de St. Brieg de dispensa de l'impêchement  
 Canonique de Consanguinité du quart au  
 quart degré, signée C: Du Rois vte. general:  
 La même dispensa enregistrée le même jour  
 au greffe des Ambinuations Ecclesiastiques  
 de ce Diocèse, comme il se voit par P. Vincent,  
 qui a signé; outre apres trois proclamations  
 de bans faites dans la paroisse de maroüe  
 par trois jours solennels au prône des  
 Grand'messes, sçavoir le second de ce mois,  
 fête de la purification de la sainte vierge,  
 et les deux dimanches suivants, quatre et  
 onze du même mois, et ce sans opposition  
 suivant le Certificat de monsieur le Curé,  
 vu par moy qui soussigne; Les mêmes  
 proclamations faites aussi dans cette  
 paroisse de Noyal au prône de nos Grand'  
 messes les mêmes jours solennels que  
 dessus, le tout sans opposition venue à  
 notre connoissance, et moy soussigné  
 Recteur leur ay donné la Bénédiction  
 nuptiale dans l'Eglise de Noyal selon la  
 forme du droit civil et Canonique le  
 ving-tieme février mil sept Cens quarante-

## Informations liées à l'image.

Cote : 5 Mi 244  
 Lieu : Noyal  
 Période : 1748 - 1792

## Commentaire.

Mariage de Jean HERCOUËT et Marie ROUXEL le 20 février 1748 à Noyal (22)  
 AD22, BMS Noyal 1748-1792, vue 5/294